

## L'actu du jour

### Police : ce que peut faire le maire

La sécurité dans les villes et les villages préoccupe beaucoup les électeurs. Ils sont 7 sur 10 à déclarer que ce sujet va déterminer leur vote aux élections municipales. Le maire joue un rôle important dans ce domaine, grâce à ses pouvoirs de police.



(© Serge Attal / ONLY FRANCE / AFP)

#### Le maire assure l'ordre public

Dans ta ville ou ton village, c'est le maire qui te garantit qu'il n'y a pas de danger ou de désordre. Grâce à ses **pouvoirs de police**, il prend les décisions qu'il faut pour assurer :

- la **sécurité des habitants**

Le maire réglemente la **circulation** dans la commune, pour éviter les accidents. Il peut aussi ordonner la réparation d'une **maison qui menace de s'écrouler** ou interdire la **baignade** dans une rivière dangereuse. En cas de catastrophe, il organise les **secours**.

- la **tranquillité des habitants**

Le maire cherche à réduire les **bruits de voisinage**, en interdisant, par exemple, de tondre la pelouse la nuit. Il peut fixer l'heure de **fermeture des bars** ou encore interdire l'accès des parcs aux **animaux domestiques**.

#### Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, les 15 et 22 mars, ce sont les élections municipales : on vote pour choisir le maire et ses conseillers municipaux. Chaque semaine, 1jour1actu t'explique ce que peut faire le maire dans ta ville ou ton village.

- **la santé et le bien-être des habitants**

Le maire lutte contre la **pollution** dans sa commune. Il peut obliger les personnes ayant déposé des **déchets** n'importe où à venir les retirer. Il peut aussi compléter les décisions de l'État pour limiter la diffusion de **maladies contagieuses**. D'ailleurs, en ce moment, des maires prennent des **mesures contre l'épidémie de Covid-19** : fermeture de bâtiments, annulation de spectacles, de marchés, etc.

### **Le maire est le chef de la police municipale**

Pour que ses décisions soient appliquées, le maire peut créer une police municipale, dont il est le chef. Les **policiers municipaux** surveillent ce qu'il se passe dans la commune. Au besoin, ils interviennent pour **maintenir l'ordre**. Et, en cas d'infraction, ils donnent des **amendes**. C'est le maire qui décide de leur confier des **armes** ou non... et cela fait débat, actuellement, chez les candidats aux élections municipales.

### **Le maire est officier de police judiciaire**

Le maire a aussi un rôle à jouer s'il découvre qu'un **crime** ou un **délit** a été commis dans sa commune. Il peut **entendre des témoins, mener une enquête** et **rassembler des preuves**, afin de faire arrêter l'auteur de ce crime ou de ce délit.

Élise Rengot

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)